

32



Unité – Egalité – paix  
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente  
De la République de Djibouti  
Auprès de L'office des Nations – Unies  
Et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية الأخرى  
جنيف - سويسرا

*Vérifier au prononcé*

## **Examen Périodique Universel**

**16ème session : Rapport du Burkina Faso 22.04.2013**

**Intervention de Mohamed Abdoukader Moussa,  
Mission Permanente de la République de Djibouti.**



Unité – Egalité – paix  
وحدة – مساواة – سلام

**Mission Permanente  
De la République de Djibouti  
Après de L'office des Nations – Unies  
Et des autres Organisations Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية الأخرى  
جنيف - سويسرا

**Monsieur le Président,**

Nous saluons la présence de la délégation du Burkina Faso parmi nous et nous la remercions pour la présentation de leur deuxième rapport national très complet, dans le cadre de l'EPU.

Nous voudrions plus particulièrement exprimer notre gratitude pour la présentation d'un rapport national dont l'élaboration a impliqué les acteurs de la société civile du Burkina qui sont occupés au quotidien et sur le terrain à la protection et à la promotion des Droits de l'Homme.

Djibouti apprécie les mesures prises par les autorités du Burkina Faso concernant l'adoption du plan d'action national 2009-2013 intitulé « Tolérance Zéro aux mutilations Génitales Féminines », ainsi que la stratégie nationale de protection et de promotion des personnes handicapées en 2012.

Toutefois nous souhaiterions formuler deux recommandations dans le cadre de ce dialogue interactif:

Premièrement nous encourageons la délégation du Burkina à adopter une législation spécifique réprimant les violences faites aux femmes, y compris l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcellerie.

Deuxièmement Djibouti encourage le Burkina Faso à adhérer au deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif au droit civil et politique.

En guise de conclusion nous demandons à la communauté internationale et le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme d'accompagner le Burkina Faso pour la mise en œuvre effective des recommandations issues de ce dialogue interactif.

Je vous remercie Monsieur le Président